ROUBAIX

Oublier, c'est trahir !...

Je ne sais pourquoi M. Maurice Aubert, qui écrit dans le « Journal de Roubaix », qualifie de « quotidiennes » les notes qui paraissent deux ou trois fois par semaine. Mais je ne saurais lui faire un grief de cette rubrique, pour ce qu'elle n'est qu'un bien puéril mensonge, si elle n'annonçait pas chaque fois que nous la voyons paraître, des séries d'erreurs que nous ne saurions admettre.

A propos d'une lettre mortuaire, qui lui est envoyée de Leffe-Dinant, et où est annoncé un service religieux pour le repos des âmes de 146 personnes « odieusement martyrisées et fusillées par l'armée allemande » aux premiers jours de la guerre, M. Aubert clame, proclame, déclame, pour la centième fois, qu'il faut flétrir avec indignation la conduite de ceux qui ont déjà oublié.

« Ah ! s'écrie-t-il, traduisant le psaume 58, n'oublions jamais que « des hommes de sang se sont rassemblés pour se jeter sur nous, sans que nous fussions coupables ! »

M. Aubert, par ces paroles, incrimine le peuple allemand tout entier. Pourquoi donc, dit-il plus haut, que la responsabilité du massacre de Dinant incombe au haut commandement allemand ?

C'est donc à une fraction du peuple allemand que M. Aubert attribue la responsabilité des désordres de l'invasion, dont, presque tous, dans nos familles ou parmi nos amis, nous avons eu à souffrir. Bornons-nous à souligner que cette fraction est presque exclusivement la fraction aristocratique, bourgeoise, réactionnaire de la nation allemande. Après cela, si M. Aubert reproche aux soldats teutons de s'être rendus coupables d'obéir à leurs chefs, ce qui fut vrai au moins jusqu'au jour de la révolution allemande, qu'il n'oublie pas que cette obéissance passive est, avant tout, l'œuvre de ce militarisme contre lequel, je crois, il n'a rien à dire. Et qu'il n'oublie pas non plus que si, vraiment, « certains socialistes français » s'abouchent officiellement avec les « kamarades » d'outre-Rhin c'est tout d'abord pour combattre ce militarisme qui fut cause de la guerre, et que les peuples, esclaves du régime capitaliste sous lequel nous vivons, ont été impuissants, jusqu'à ce vingtième siècle, à détruire.

Les socialistes français n'ont pas oublié leurs souffrances et leurs deuils. Mais ils n'en ont pas oublié les causes, et ce sont ces causes qu'ils se consacrent à combattre, — n'en déplaise à M. Maurice Aubert.

Roger LUTIGNEAUX.

L'œuvre de l'Office municipal Roubaisien à Paris

Les mois de trouble qui ont suivi la guerre, la bataille d'idées qui a succédé à la bataille militaire, l'explosion soudaine de sentiments trop longtemps contenus dans nos âmes où cinq années de folie et de souffrances avait versé l'amertume et fait fermenter le poison de la haine, ces temps sont encore trop près de nous pour que nous puissions juger sainement, à leur juste valeur, tout ce qui a été entrepris dans les divers sens de l'activité humaine où nous ont engagé les événements.

Mais des œuvres furent inaugurées dont l'excellence ne saurait être contestée par personne. A ces œuvres, auxquelles notre sympathie la plus large est acquise, nous consacrerons ici la place qu'elles méritent en rendant à leurs organisateurs le témoignage public de l'estime qu'ils ont gagnée par elles.

L'Office municipale roubaisien à Paris est certes l'une de celles auxquelles nos concitoyens doivent conserver le plus de reconnaissance. Mais le grand public ignore trop encore l'existence et le dévouement inlassable de cette seconde mairie, fondée dans la capitale pour secourir tous ceux que les hasards de ces quatre années terribles, la mobilisation, les évacuations de 1914 et de l'occupation, avaient dispersés à travers le pays, sans moyens d'existence assurés, pour la plupart, dépourvus de tout lorsqu'ils eurent abandonné le foyer.

C'est M. Fiers, conseiller municipal, que notre maire chargea de la direction de l'Office roubaisien. L'organisation des différents services qui y furent institués est due tout entière à son initiative. Il y consacra son temps, son activité, tous les moyens d'action dont les nombreuses relations qu'il avait sû se créer à Paris, lui permettaient de disposer.

Nous empruntons au rapport que M. Louis Fiers adressa à M. le maire de Roubaix, et qui fut lu en séance publique du 20 juin dernier, les renseignements suivants sur l'organisation de l'Office :

« A Monsieur LEBAS,
Maire de la ville de Roubaix.

» Monsieur le Maire,

» Pour me conformer aux instructions que vous m'avez données, l'Office municipal roubaisien, installé 55, rue Montmartre, depuis le 11 novembre 1918, a cessé de fonctionner à partir du 20 mai 1919.

» Au lendemain de la fermeture de nos bureaux, j'ai l'honneur de vous faire parvenir une relation aussi complète que possible, des opérations effectuées pendant les six mois de notre gestion.

» Mais avant de fournir les explications que le Conseil municipal a le devoir de connaître, il me paraît nécessaire de vous dire, sans que je veuille tirer aucune vanité des efforts qui ont été réalisés par notre organisation, que le but pour lequel celle-ci a été instituée, me paraît avoir été atteint et que les résultats obtenus sont de ceux dont nous avons quelque droit de nous déclarer satisfaits.

» En créant l'Office municipal, l'assemblée communale avait surtout en vue d'être utile à ses concitoyens que les pénibles événements de la guerre avaient éloignés de leur ville, de se substituer à eux pour l'accomplissement de formalités ou de démarches inhérentes à leur situation d'évacués, ou de leur faciliter le retour au pays natal : ce programme a été accompli avec une fidélité qui ne s'est jamais démentie et j'aurais mauvaise grâce à ne pas attribuer une grande part de la réussite de la mission qui m'avait été dévolue à ceux qui furent mes collaborateurs et apportèrent, dans l'exercice de leurs fonctions, un dévouement de tous les instants.

» Un seul exemple, pris au hasard, Monsieur le Maire vous démontrera mieux que tous les commentaires, l'utilité de l'Office municipal : [illegible].000 personnes appartenant à près de 3.000 familles, qui s'étaient éloignées de Roubaix avant l'occupation ou en étaient parties pendant les hostilités, ont obtenu dans nos bureaux des sauf-conduits qui leur ont permis de regagner notre ville.

» A ce sujet, je dois déclarer que, si MM. les Préfets des départements se sont toujours montrés d'une extrême bienveillance pour nos évacués auxquels, sur notre recommandation, ils délivraient un ordre de transport gratuit, un témoignage particulier de notre gratitude va à l'autorité préfectorale du Nord et à la préfecture de police, à Paris, avec lesquels nous avons été presque journellement en rapports et qui ont singulièrement facilité notre tâche.

» Je dois vous annoncer aussi que le nombre des visiteurs qui se sont rendus dans les bureaux de la rue Montmartre n'a pas été inférieur à dix mille. le nombre des correspondances apportées par le service postal, a atteint 8.600 et pas moins de 5.500 lettres ont été expédiées par nos soins dans les quatre coins de la France.

» L'Office municipal, monsieur le Maire, a encore, dans de multiples cas, servi d'intermédiaire, pour obtenir des Ministères des Régions Libérées, de la Reconstitution Industrielle et des Travaux publics, des wagons de vivres destinés à améliorer le ravitaillement de notre cité, ou des wagons de produits ou de matériaux devant servir à faciliter la reprise de la vie économique.

» Je ne veux pas m'étendre davantage sur les circonstances nombreuses qui ont permis à l'Office municipal d'affirmer sa vitalité et je laisse aux documents qui vont être versés ces jours-ci aux Archives de la ville, le soin de donner aux membres du Conseil municipal, qui voudront les consulter, une idée exacte des travaux aussi nombreux que variés auxquels il a fallu faire face.

» Pour mémoire cependant, vous me permettrez de rappeler que l'Office municipal a clos ses opérations par l'organisation du retour à Roubaix des vieillards de nos Hospices, évacués de force par les Allemands et qui, depuis de longs mois, étaient hospitalisés dans les asiles de Salit et de Parages, à Montauban. L'acheminement de ces vieillards vers Roubaix, a donné lieu à un échange de correspondances qui constitue un véritable dossier et si j'évoque ce souvenir, c'est que je tiens à ce que, dans le rapport de clôture de notre exercice, il soit stipulé que l'Office municipal a trouvé auprès de MM. les ingénieurs en chef des Compagnies du Nord et d'Orléans, de M. le Préfet du Tarn-et-Garonne, de M. le Préfet de Police, à Paris, et de M. Gauteron, contrôleur général à la préfecture de Montauban et de la Commission administrative des Hospices de Roubaix, une intervention bienveillante qui a permis de faire accomplir à nos vieillards, un voyage fatigant, dans les conditions les plus satisfaisantes qu'il ait été possible de souhaiter ».

Suivent des détails sur le rapport financier de l'Office.

Après lecture de ce rapport, le 20 juin dernier, le Conseil municipal de Roubaix, sur la proposition de M. Jean Lebas, adressa à M. Louis Fiers, ainsi qu'à tous ceux qui furent ses collaborateurs, ses plus vives félicitations et les remerciements de la population roubaisienne, pour l'activité et le dévouement qu'ils avaient déployé en faveur de leurs compatriotes.

Un Crime mystérieux

UN HOMME JETE A L'EAU

Les rives du canal de Roubaix, si désertes et si lugubres le soir, furent, la nuit dernière, le théâtre d'un drame rapide dont les circonstances demeurèrent mystérieuses à la faveur de l'obscurité.

UN PAQUET A L'EAU

On aurait pu croire à un suicide ou à un accident si un témoin invisible n'avait vu se dérouler la scène et donné la certitude d'un crime.

Il était environ minuit. M. Coucke, veilleur de nuit pour le compte de l'entreprise des travaux du canal, se trouvait à son service de surveillance.

Après quelques allées et venues, il s'était assis sur une pile de bois. Il se trouvait à ce moment sur le quai de Calais, près du pont tournant, du côté qui regarde Tourcoing.

Tout à coup, le bruit caractéristique d'un paquet tombant à l'eau interrompit le silence. M. Coucke se détourna vivement et aperçut, de l'autre côté du canal, les ombres de deux individus qui s'enfuyaient par la rue Christophe-Colomb débouchant sur le canal.

Pour atteindre le bord opposé, il lui fallut faire un détour par le pont Morel et le surveillant dut laisser s'enfuir les coupables sans espoir de les poursuivre.

UN CADAVRE

Arrivé à l'endroit où il avait vu se passer la scène rapide, M. Coucke vit dans l'eau un paquet qui surnageait. Aidé d'un autre veilleur, il attira ce qui flottait et aperçut un bras. Laissant le corps, les deux veilleurs prévinrent aussitôt la police à son tour, M. Barthonil, commissaire du deuxième arrondissement.

L'IDENTITE DE LA VICTIME

Vers une heure et demie du matin, le cadavre avait été retiré de l'eau et transporté dans un hangar de l'entreprise des travaux du canal.

Il a été identifié de suite. La victime se nomme Jolie Charles, né à Roubaix le 22 janvier 1874. Jolie était célibataire et exerçait la profession de teinturier. Il habitait seul, rue de l'Alma, 252, cour Walmacq. Vêtu de ses vêtements ordinaires, il portait encore sur lui une dizaine de francs.

L'EXAMEN MEDICAL

Mardi matin, à neuf heures, M. Barthonil, commissaire, et M. le docteur Picot, procédèrent à l'examen du cadavre. L'examen médical n'amena aucune découverte décisive et il semble qu'une autopsie s'impose pour déterminer les causes de la mort.

Tout laisse supposer cependant, que la victime avait été assassinée avant d'être jetée à l'eau, car il n'y eut aucun cri avant la chute du corps et aucun débattement après. Et, dans ce cas, le crime aurait eu lieu dans le quartier de la Guinguette, car un long transport du cadavre ne serait pas passé inaperçu.

CONTRAVENTIONS

Fermez à l'heure

Mme Tant Marie, cabaretière, rue Notre-Dame, 38, et M. Jeanjean Daniel, cabaretier, rue Inkermann, 82, se sont vus dresser contravention, la première pour avoir fermé son établissement trop tard, le second, pour avoir servi un consommateur après l'heure réglementaire.

POUR LES ELECTIONS

Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur de rappeler à ses concitoyens qu'un délai supplémentaire de 15 jours — qui prendra fin le dimanche 19 courant — est accordé à tout électeur résidant en notre ville, pour se faire inscrire sur la liste électorale de cette année et, par conséquent, prendre part aux diverses élections qui auront lieu incessamment.

Suivant circulaire télégraphique de M. le Ministre de l'Intérieur, reçue ce jour, les jeunes gens qui auront atteint 21 ans le 19 octobre peuvent être inscrits comme électeurs.

A cet effet, le bureau des élections est ouvert de 9 heures du matin à midi et de 14 à 8 heures. Et pour permettre aux personnes occupées en usine leur inscription, le dit bureau restera ouvert jusque 20 heures à partir de jeudi prochain 16 courant. Le dimanche 19 courant, les réclamations en inscription ou en radiation seront reçues de 9 heures du matin jusque minuit sans interruption.

Passé cette date, plus aucune réclamation ne pourra valablement être faite.

ETAT CIVIL

des 12 et 13 octobre 1919

Naissances. — Victor Sanctorum, rue de Condé, 55. — Hector Speiler, rue Lafayette, 27. — Fernand Gabriel, rue Bernard, 34; cour Duthuy, 5. — Marie Meunier, rue Lafontaine, 56. — Jean Vervynck, rue du Tilleul, impasse St-Louis, 20. — Lucien Noppe, rue d'Austerlitz 5. — Flore Remez, rue d'Espagne, 10. — André Ballois, rue de l'Alma, 157. — Edmond Schittecatte, rue de l'Ommelet, cour Lehoucq, 1. — Léonard Duflos, rue de la Guinguette, cour Mulliez, 16. — Amand Thesse, rue Lalande prolongée, 2. — Simonne Carré, rue Larochefoucauld, cour Vandamme, 71. — Marcelle Debaisieux, rue Meyebeer, maisons Mangin, 5. — Jeanne Bevernage, rue St-Laurent, 30. — Fernand Montignies, boulevard de Metz, 15. — Cyrille Declercq, rue de Bouvines, cour Fontier, 56. — Blanche Lapaille, rue du Tilleul, cour Bonte-Platel, 7.

Publications de mariages. — Achille Losfeld, mécanicien, rue Buffon, 16, et Marcelle Gothaels, sans profession, boulevard de Paris. — Désiré Speillers, lisseur à Wattrelos, et Germaine Debaere, lisseuse à Wattrelos. — Emile Gothals, débourreur, rue Lacroix, cour Bayart 4, et Clémence Vandeweghe, tisserande à Wattrelos. — Léon Beusaert employé de commerce, rue de Mons, 26, et Jeanne Barbieux, couturière à Wattrelos. — Jules Formont, marchand de légumes, boulevard de Fourmies, 50, et Juliette Meulders, sans profession à Roubaix. — Je[illegible] Fleurisse, cordonnier, rue d'Ath, 12, et Laure Fermont, rattacheuse, rue de Tournai, 30. — Jean Verlinde, peintre rue Delespaul, 50, et Jeanne Rucquoy, soigneuse, rue Thècle, 10. — Brunon Kellner, journalier, rue Rossini, [illegible], et Berthe Van der Meeren, soigneuse, rue des Anges 109.

Décès. — Irma Vindevogel 34 ans, rue de la Barbe d'Or, cour Ste-Marie, 4. — Jules Delescluse, 61 ans, rue Barbieux, 15. — Rosalie Tengels, épouse Martin, 72 ans, rue Barbieux 15. — Augustin Derreumaux 67 ans, rue du Tilleul, 43. — Albert Petteloot, 3 jours, rue de l'Ermitage, cour Bilot.

LE BIEN-ÊTRE
2 bis, rue Arnoult-de-Wuez, LILLE
(La rue Arnould de Vuez se trouve au 187, boulevard de la Liberté, face la Préfecture).
avance les fonds pour acheter la CHAUSSURE NATIONALE, Homme, Femme, Enfant, de 17 à 33 fr. 50.
Remboursement à la semaine, quinzaine ou au mois.

La Vie Ouvrière

A ROUBAIX

SYNDICAT OUVRIER « UNION DE LA METALLURGIE »

Mercredi 15, à 6 heures 30 du soir : Ouvriers mécaniciens, ajusteurs, tourneurs, fraiseurs, décolleteurs, perceurs, frappeurs, et forgerons.

Jeudi 16, à 6 heures 30 du soir : Ouvriers de soudérie, monteurs, nettoyeurs barbeurs, sableurs, mouleurs.

Ordre du jour : Elaboration des nouveaux salaires.

Vu l'importance de ces réunions, nous prions les camarades de bien vouloir se munir de leur carte confédérale.

A LILLE

La grève des Tailleurs

ELLE SE DEVELOPPE DANS LE CALME LE PLUS ABSOLU
ELLE DURERA JUSQU'A LA VICTOIRE

C'est une des corporations les plus malheureuses et les plus exploitées qui se révolte aujourd'hui et réclame le droit à la vie.

Si l'on songe que des couturières gagnent encore aujourd'hui 5 francs par jour, que des ouvriers tailleurs gagnent à peine de quoi se nourrir, on se rendra compte que la justice de cette grève que plus que toutes autres, on pourrait appeler la grève de la faim.

Oh ! oui, il est inadmissible qu'après tant de souffrances supportées par leurs ouvriers, pendant la guerre, des employeurs soient encore assez dénués de sens commun pour songer à continuer aujourd'hui cet odieux système de l'exploitation du travail.

Comme il est criminel, cet aveuglement patronal qui a mis les ouvriers dans l'obligation de s'unir pour lutter contre eux et pour leur arracher de force le maigre salaire nécessaire à leur existence !

Cette lutte est monstrueuse.

Comment, alors que dans l'union, dans le respect des droits et des devoirs communs, la prospérité pourrait renaître dans le pays. Le patronat chancelant s'obstine à considérer ses ouvriers comme des ennemis !

Alors, que dans une collaboration étroite, nous pourrions, à force d'efforts, rebatir peu à peu sur l'énorme amoncellement de nos ruines, il faut que le prolétariat s'épuise à nouveau dans cette lutte stérile pour la conquête du pain !...

C'est à la fois douloureux et grotesque.

Cette grève, qui est un bel acte de dignité et de solidarité ouvrière, triomphera, car il est humainement impossible qu'il en soit autrement.

La première réunion des grévistes a eu lieu hier matin, à « La Ville de Bruxelles ».

Plus de 200 ouvriers avaient répondu à l'appel du Comité.

La séance était présidée par le camarade Rolland, qu'assistaient les camarades Porreye et Marchand.

Le secrétaire rendit compte des démarches faites auprès des patrons et de leurs insuccès.

Par lettre recommandée, les délégués du syndicat avaient tenté de réunir une commission mixte le dimanche 12 à 13 heures.

Les patrons n'ont pas daigné se présenter.

En présence de cette attitude, le syndicat a décidé de faire cesser le travail et d'attendre que les patrons prennent à leur tour l'initiative des démarches.

Deux maisons, non des moindres, se rendant compte enfin que le syndicat était une force avec laquelle il fallait désormais compter, ont pris le parti le plus sage, celui d'entrer en relation avec l'organisation ouvrière.

Cette première victoire est saluée par les applaudissements de l'assemblée.

Les syndiqués ont néanmoins décidé de ne pas se contenter d'une demi-victoire et de continuer la lutte jusqu'à complète satisfaction.

Les grévistes ont en outre décidé de se réunir deux fois par jour à « La Ville de Bruxelles », et, à chaque séance, les cartes de grève seront timbrées.

Les grévistes dont les cartes ne porteront pas le timbre de présence seront considérés comme travaillant.

Cette décision a été approuvée à l'unanimité.

Lors de la réunion de 7 heures du soir, pour les tailleurs de dames et couturières qui avaient répondu au nombre de 150 environ à l'appel du syndicat, l'ordre du jour suivant a été voté :

Ordre du jour

« Les tailleurs pour dames et couturières, réunis en assemblée générale, le 14 courant, à « La Ville de Bruxelles », sont décidés à ne plus supporter l'exploitation dont ils sont victimes, particulièrement les ouvrières, qui ont encore des salaires de famine allant tout au plus jusqu'à 6 francs par jour.

» En conséquence, ils décident de faire une réunion pour demain soir, à 7 heures.

» Les mesures à prendre y seront étudiées ».

APPEL AUX COUPEURS ET APPRETEURS

Les tailleurs de Lille font appel aux coupeurs et aux apprêteurs pour jeter les bases d'une organisation pareille à celle des ouvriers tailleurs et pour entrer dans la grande famille syndicale.

Il y va de leur intérêt.

Ils peuvent compter sur la parfaite solidarité de leurs camarades de la même industrie.

Les camarades coupeurs qui désireraient créer cette organisation, trouveront tous les renseignements utiles à la permanence des tailleurs, 6, rue Saint-Sauveur.

Le secrétaire-adjoint du Syndic. des Tailleurs,
PORREYE.

GREVE DE CHICORETIERS

Les délégués du Syndicat ont eu une entrevue avec Messieurs les Patrons, hier, à quatre heures.

Diverses augmentations de salaires furent accordées et il fut entendu que la loi de huit heures serait mise en application dès la reprise du travail.

Les propositions patronales seront étudiées et discutées aujourd'hui à la réunion générale du Syndicat qui aura lieu à la Bourse du Travail, à 10 heures et demie du matin.

A l'issue de cette réunion, les décisions prises seront immédiatement communiquées aux patrons.

Le Syndicat engage tous les ouvriers et ouvrières à ne pas manquer d'y assister.

Dans le Bâtiment

LA REUNION MIXTE DE LA PREFECTURE

La commission mixte du Bâtiment et des Travaux publics, pour l'uniformisation des salaires dans le département du Nord, s'est réunie hier matin à la préfecture sous la présidence de M. le directeur adjoint des services de la reconstitution.

Assistaient à cette réunion MM. Depoeder, délégué du ministère des régions libérées, Boulain, inspecteur divisionnaire du Travail ; Vanlinselle, délégué régional de la Fédération du Bâtiment ; Bondues et Vaillant ; les secrétaires des syndicats du département ; les chefs de services de la Reconstitution ; une délégation patronale.

Une discussion très animée eut lieu d'ailleurs sagement conduite par M. Boulain, inspecteur du Travail. La question des ouvriers qualifiés fut celle qui souleva le plus d'objections de la part des employeurs.

Bondues soutint énergiquement le tarif de la Marne et déclara impossible de faire aucune concession. Ce barème ne pouvant, dit-il, être considéré que comme transactionnel étant inférieur aux revendications déposées précédemment par le syndicat du bâtiment de Lille et les autres organisations du département du Nord.

Voici d'ailleurs les prix acceptés dans le département de la Marne par les ouvriers coopérant aux travaux des régions libérées pour une journée de huit heures :

Grands manœuvres de plus de 18 ans : 14 fr. 60 par jour, soit 1 fr. 825 de l'heure ;

Terrassiers du Bâtiment et des Travaux publics : 17 fr. 60 par jour, soit 2 fr. 20 de l'heure ;

Ouvriers en général de la construction et des travaux publics (travaux neufs et d'entretien) : 18 fr. 60 par jour, soit 2 fr. 325 de l'heure.

Ces prix ont été discutés hier et seront soumis à l'examen des entrepreneurs.

La seconde partie du tarif, c'est-à-dire celle concernant les ouvriers spécialistes de la mécanique générale et spécialistes assimilés qui sont payés 21 fr. 60, soit 2 fr. 70 de l'heure.

Les conducteurs d'autos qui conservent les tarifs acceptés par la commission administrative du 18 avril 1919.

Les enfants de moins de 16 ans, payés à raison de 0 fr. 91 l'heure, et ceux de 16 à 18 ans, payés 1 fr. 28 l'heure, n'a pas été discutée.

Aucune décision n'ayant été prise, une nouvelle réunion de la commission mixte aura lieu vendredi à 2 heures.

DANS LA FILATURE DE COTON

Aux ouvriers, ouvrières des filatures de coton et retorderies de Lille et environs

Camarades,

A la suite de trois réunions de commission mixte (patrons et ouvriers), pour l'obtention d'un tarif correspondant un peu plus au coût de la vie, à l'issue de ces trois réunions, le syndicat patronal nous fit envoyer un avenant à l'organisation du travail dans la filature de coton. C'est un nouveau barème des salaires que les délégués ouvriers auront à examiner dans une réunion préparatoire. Une grande réunion aura lieu ensuite le dimanche 19 octobre 1919, à 10 h. du matin, à la Bourse du Travail, 186 bis, rue de Paris, sous la présidence du camarade L. Gallois, assisté des délégués de la commission mixte, et le concours des camarades A. Bauche, secrétaire, et H. Cnudde, secrétaire fédéral.

Citoyens et Citoyennes,

Le moment est venu où la classe ouvrière des filatures de coton, retorderies, revendique ses droits et doit prendre ses responsabilités, et tous à la réunion.

Pour la filature de coton,
A. BAUCHE.

Pour les retorderies,
L. GALLOIS.

ESSAYEZ les TALONS CAOUTCHOUC
ARTOIS
LES MOINS CHERS et LES PLUS RÉSISTANTS
Vente en gros, 128, boul. Voltaire, PARIS

DANS LA BOULANGERIE

La Commission mixte des patrons et ouvriers boulangers s'est réunie lundi à la Mairie de Lille. L'administration municipale était représentée par MM. Crépy, Baudon, Laurengé, Rémy, Dubureq, Legrand-Herman et Assoignon, secrétaire-général de la Mairie.

Du côté ouvrier : Baelde, secrétaire du syndicat, Dumoulin et Jules Vanin.

Du côté patronal : MM. Dubreucq, président de la Chambre syndicale ; Vanlaert, Masse et Mme Devos.

M. Lévêque, inspecteur du travail, assistait également à la réunion.

La discussion a porté sur la suppression du travail de nuit. Les ouvriers demandant que le travail commençât à 4 heures du matin.

Les délégués patronaux se sont montrés hostiles à cette proposition.

Mais l'Administration municipale a déclaré qu'elle ferait tous ses efforts pour donner satisfaction aux ouvriers et prendrait au besoin un arrêté pour obliger les boulangers réfractaires à accepter la suppression du travail de nuit.

En conformité avec les décisions prises par le Syndicat, ajoutons que nombre d'ouvriers ont commencé leur journée à 4 heures au lieu de 2 heures du matin.

CHEZ LES EMPLOYÉS DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Indépendamment de l'agitation qui règne actuellement dans les sections diverses constituant le gros noyau des forces dont se compose le syndicat des employés de commerce et de l'industrie, dont le siège est 28, rue de Fives, à Lille, le Conseil d'administration s'est assuré du concours du dévoué secrétaire de leur fédération nationale, Georges Buisson, à l'occasion d'une réunion de propagande organisée pour vendredi 17 octobre, à 7 heures du soir, au siège même.

A cet effet, une affiche a été rédigée et sera apposée ce soir même sur les murs de la ville.

En voici la primeur :

« Aux employés en général (des deux sexes), syndiqués ou non.

Nous invitons fermement tous nos collègues employés, à quelque titre que ce soit, à venir entendre la bonne parole syndicaliste à l'occasion de la grande réunion de propagande que nous organisons à notre siège, 28, rue de Fives, Lille, salle du Tivoli-Cinéma, vendredi 17 octobre, à 7 heures précises, avec le précieux concours du vaillant secrétaire administratif de la Fédération nationale des Syndicats d'Employés, Georges BUISSON qui sera heureux de prendre contact pour la première fois avec ses collègues lillois.

Vous devez tous assister à cette réunion, qui vous apprendra où en est le mouvement syndical employé dans tout le pays.

C'est votre droit ! C'est aussi votre devoir ! C'est surtout votre intérêt !

A l'issue de la réunion de propagande se tiendra, dans la même salle, l'assemblée générale trimestrielle à laquelle seuls les syndiqués porteurs de leur carte seront admis.

L'ordre du jour est porté à la connaissance des intéressés par convocation spéciale.

La présence de tous est absolument nécessaire à cette réunion.

La Commission administrative.

On nous annonce qu'une délégation d'employés du service des transports, accompagné du secrétaire du syndicat, sera reçue ce soir même par le chef de ce service. Nous souhaitons que de cette entrevue sorte une solution favorable aux employés.

Le prestige de l'administration n'en serait pas diminué, au contraire.

A. RAUX.

L'avance facile

Posséder un titre qui, tout en procurant un intérêt fort avantageux (si on le compare au rendement actuel de la majeure partie des valeurs mobilières), permet d'obtenir à tout moment le crédit nécessaire pour mener à bien de nombreuses entreprises de production, voilà, semble-t-il, de quoi tenter les capitalistes en quête de placements mobiliers.

Ce sont là deux caractéristiques des **BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE** qui, en même temps qu'ils rapportent un intérêt de 5 %, 4 1/2 %, 4 % et 3.60 % selon qu'ils sont à l'échéance de 1 an, 6 mois, 3 mois ou 1 mois, peuvent le plus aisément du monde servir de contre-partie à des opérations de prêts.

En effet, la Banque de France escompte à 5 % les Bons dont l'échéance est inférieure à 3 mois et admet en garantie d'avances à 6 % et sur la base de 80 % de leur valeur ceux dont l'échéance est supérieure à un trimestre.

Qu'on compare à ces facilités extrêmes les difficultés que présente d'ordinaire une avance sur titre — même sur des titres excellents — et le taux d'intérêt auquel sont généralement consenties les avances de cette nature, et l'on se rendra compte des avantages exceptionnels offerts par le **BON DE LA DÉFENSE NATIONALE.**

TOURCOING

TAMPONNEMENT

Lundi soir, à 3 h. 30, un tamponnement s'est produit entre une auto et un cycliste, sur le boulevard de l'Egalité. La voiture, pilotée par le chauffeur Lebrun Albert, 47 ans, demeurant à Tourcoing, rue Masséna, 30, descendait le boulevard venant de la ville, lorsqu'elle rencontra Mme Lathem Maria, demeurant rue d'Iseghem, qui s'en retournait chez elle à vélo.

La malheureuse est tombée sur la chaussée et s'est blessée au cuir chevelu.

On la transporta chez M. le docteur Hurez, qui lui a donné ses soins ; mais n'a pu se prononcer sur la gravité de la blessure.

TAPAGE, INJURES ET IVRESSE

Pour avoir été trouvée en état d'ivresse et injuriant les passants dans la rue, la police a dressé contravention contre la nommée Florin Elise, veuve Braye, 52 ans, ménagère, demeurant rue Achille-Testelin, 11, à Tourcoing.

ESCROQUERIE

La police enquête en ce moment afin de connaître les personnes qui touchent indûment les bons de chômage ou qui travaillent sans déclarer leur salaire.

C'est ainsi qu'un nommé Vanderplanck Albert, 44 ans, journalier, demeurant rue de Courtrai, 299, qui travaillait chez un patron, présentait un carnet de salaire « néant », qu'il faisait signer chez son patron d'avant-guerre, vient d'être pincé par M. Bouvet, brigadier de police du deuxième arrondissement. Il sera poursuivi devant le tribunal correctionnel.

ANNIVERSAIRE DE LA DELIVRANCE

L'administration municipale invite les habitants à pavoiser leurs maisons vendredi prochain 17 octobre, jour anniversaire de la délivrance.

A cette occasion, la musique donnera un concert sur la Grand'Place, le vendredi, à sept heures du soir, et le dimanche à onze heures et demie.

VENTE DE VIN ROUGE

Mercredi 15 octobre 1919 : section 8, cartes grises, de 8 heures à 9 h. 1/2 ; cartes roses, de 9 h. 1/2 à 11 heures.

Section 9 : cartes grises, de 11 h. à 12 h. ; cartes roses, de 2 heures à 3 h. 1/2.

Section 10 : cartes grises, de 3 h. 1/2 à 5 h. ; cartes roses, de 5 heures à 6 heures.

AVIS AUX BELGES RESIDANT EN FRANCE

Les élections pour le renouvellement des Chambres législatives auront lieu en Belgique très probablement le 16 novembre prochain.

Afin de permettre l'envoi en temps utile des lettres de convocation au scrutin, les sujets belges de plus de 21 ans, résidant en France, sont invités à faire connaître d'urgence au bourgmestre de la commune dans laquelle ils résidaient en dernier lieu en Belgique, leurs nom et prénoms, leur date de naissance, leur dernière adresse en Belgique, leur adresse actuelle en France, et l'indication de la gare la plus proche de leur résidence en France.

NOS CIMETIERES

A l'occasion de la Toussaint

La Mairie nous communique la note suivante :

« Il est rappelé au public qu'à l'occasion de la fête des morts, l'entrée dans nos cimetières communaux des matériaux et engins pour la construction de monuments funéraires est interdite du 15 octobre au 2 novembre inclus.

Que l'entrée de monuments ou chapelles de petites dimensions ne sera permise que jusqu'au 20 de ce mois inclusivement.

Les travaux de montage de monuments ou chapelles, d'entretien et de lavage ne peuvent se faire que jusqu'au 20 inclus.

Après cette dernière date tous travaux de jardinage sont interdits ; seules la mise en terre de plantes isolées et la pose de bouquets, couronnes, etc., sont autorisées.

Il ne sera plus accordé de permis d'exhumer du 16 octobre au 2 novembre inclusivement.

Il est défendu de jeter sur le terrain commun ou sur les routes, les débris de bouquets, enveloppes, vieilles plantes, etc., ces détritus devront être portés aux endroits indiqués par le personnel des cimetières. »

SIGNALEMENT

On a trouvé, sous l'occupation allemande, à Waereghem, le long de la voie publique, une obligation de la Ville de Bahia, nº 53.110, valeur nominale, 500 francs.

Ce titre vient d'être déposé au greffe du Tribunal de Courtrai, où il peut être retiré par son propriétaire, moyennant justification de ses droits.

Prière à MM. mes honorés collègues et à tous officiers de police judiciaire, de bien vouloir signaler le fait-ci-dessus et prescrire des recherches aux fins de découvrir le propriétaire du titre perdu ou volé.

Courtrai, le 9 octobre 1919.

Le Procureur du Roi : VERSCHAEVE.

Autour de Roubaix-Tourcoing

HEM

LISTES ELECTORALES. — La loi du 3 octobre permettant l'inscription des jeunes gens nés jusqu'au 19 octobre 1898, ces derniers sont invités à se présenter à la mairie munis des pièces d'identité nécessaires, avant le 18 octobre courant.

LILLE

En mémoire d'Henri Ghesquière

A L'EGALITAIRE

C'est devant une salle comble qu'eut lieu, dimanche dernier, la réunion commémorative organisée par le groupe socialiste des originaires de la région du Nord, en l'honneur de notre regretté député Henri Ghesquière.

Les citoyens Delory, Inghels, Ragheboom, députés, retenus dans leurs circonscriptions électorales, s'étaient fait excuser, ainsi que le citoyen Jules Guesde, sous la présidence d'honneur duquel le groupe avait placé cette réunion.

La réunion fut présidée par le citoyen César Ghesquière, assisté des citoyens Pruvost Alfred et Chaumaitel Louis, secrétaires-adjoints du groupe.

Au bureau, avaient pris place les membres de la famille Ghesquière présents à cette belle réunion.

Notre ami Saint-Venant, conseiller général du Nord, retraça pendant plus d'une heure la vie de ce dévoué et militant propagandiste de la Fédération du Nord. Il évoqua le souvenir des luttes entreprises avec les frères Delory, Devrenay, Delecluse, pour le développement de l'idéal socialiste dans Lille et les environs. Avec une émotion, dont la salle elle-même fut profondément émue, il cita les attaques et coups que dans ces tournées de propagande il eut à supporter et c'est sur cette péroraison qu'il termina : Ghesquière n'est plus ; dans la lutte que nous allons entreprendre, il nous manquera ; c'est avec son souvenir vivace que nous irons à la bataille pour le triomphe de la classe ouvrière, à laquelle ce grand tribun de la Fédération socialiste du Nord a donné toute sa vie.

Vandalle, secrétaire général du groupe socialiste des originaires de la région du Nord, remercia le citoyen Saint-Venant de l'admirable causerie qui émut vivement toute la salle et à son tour il retraça la vie d'Henri Ghesquière à Paris où, avec Delory et Saint-Venant, il contribua à la fondation du groupe et l'attachement profond qu'il apporta à son développement. Vandalle fait part [illegible] des efforts que la Section Lilloise fait pour l'érection d'un monument à la mémoire de Ghesquière. Il invite la nombreuse assemblée à y contribuer dans une large part et fait un dernier appel pour que soient nombreuses les adhésions au groupe des Originaires.

César Ghesquière remercie l'assemblée de l'avoir désigné à cette présidence, et au nom de sa famille, pour la marque de sympathie apportée à la mémoire de leur cher disparu.

Sur la demande du secrétaire général, la séance est levée au cri, plusieurs fois répété de : Vive Henri Ghesquière !

V.

CHARBON ET TRANSPORTS

DECLARATIONS MINISTERIELLES

La Chambre syndicale des négociants en charbons en gros avait adressé dernièrement une lettre à M. le ministre de la Reconstitution industrielle pour attirer son attention sur la situation critique de nos régions libérées au point de vue de l'approvisionnement en charbon.

Le président de la chambre syndicale vient de recevoir cette réponse ministérielle :

« Par votre lettre du 29 écoulé, vous avez bien voulu attirer mon attention sur la situation du ravitaillement en combustibles des régions du Nord et sur l'insuffisance des livraisons qui leur sont faites.

» J'ai l'honneur de vous faire connaître que mes services rencontrent actuellement de grosses difficultés par suite du manque de matériel roulant pour effectuer les expéditions au départ des mines du Pas-de-Calais.

» Je suis intervenu à plusieurs reprises auprès du ministère des Travaux publics, qui prend actuellement les dispositions nécessaires pour assurer les départs plus réguliers des mines de Bruay.

» D'autre part, l'ouverture prochaine de tous les canaux des régions libérées améliorera encore la situation. Les transports par voie d'eau faciliteront d'ailleurs le tonnage dans diverses localités de la région du Nord.

» J'ai donc tout lieu de croire que la situation générale va s'améliorer, mais il ne faut pas se dissimuler que cette situation est actuellement intimement liée à la situation des transports dans le Nord.

» Veuillez agréer, etc...

» Signé : LOUCHEUR. »

Il y a douze ans Comme aujourd'hui Elles m'ont guérie.

De Mme Gaston Grare, 7, rue de la Lampe, à Boulogne-sur-Mer, la lettre suivante, qui montre bien que les Pilules Pink sont ce qu'il y a de meilleur quand la santé est dans le malheur :

Mme GRARE.

« Il y a douze ans, écrit Mme Grare, je me trouvais à la Légation Royale de Serbie à Londres et je tombais malade d'anémie. On me recommanda de faire une cure de Pilules Pink et je guéris très bien. Tout dernièrement, sans que rien puisse le faire prévoir, je suis devenue pâle et sans forces, j'étais parfois obligée de m'appuyer pour ne pas tomber, j'avais des vertiges, des éblouissements, je ne dormais plus et n'avais plus aucun appétit. J'ai alors fait de nouveau appel aux Pilules Pink et, comme il y a douze ans, elles m'ont rétablie en quelques jours. Ah ! le précieux remède ! »

Pour bien des personnes de notre génération, il en va ainsi. Leur existence ne s'est pas passée sans quelques accrocs au point de vue santé, et les Pilules Pink sont venues à leur aide à plusieurs âges de la vie. Ce bon vieux médicament guérit depuis plus de quarante ans.

Souveraines contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, migraines, névralgies, douleurs, épuisement, irrégularités, neurasthénie.

En vente dans toutes les phamacies et au dépôt : Parmacie Barret, 23, rue Ballu, Paris. 3 fr. 50 la boîte, 17 fr. 50 les 6 boîtes franco, plus 0 fr. 40 de timbre-taxe par boîte.

CHRONOMÈTRE
LIP LIP
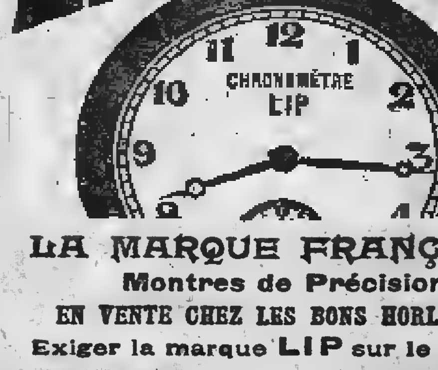

LA MARQUE FRANÇAISE
Montres de Précision
EN VENTE CHEZ LES BONS HORLOGERS
Exiger la marque LIP sur le cadran

Le Tueur des Flandres fusillé ce matin

Nous avons annoncé hier que l'exécution du soldat britannique sud-africain Freddy Alberts, le « Tueur des Flandres » auteur principal des crimes de Merris et de Passchendaele, était imminente.

Hier, le condamné à mort a été averti qu'il serait fusillé ce matin. Ainsi le veut la loi anglaise qui exige également que l'exécution n'ait d'autres spectateurs que les soldats du peloton d'exécution et l'officier chargé de donner le grâce.

L'exécution de Freddy Alberts aura donc lieu ce matin à 6 heures, dans les fossés de la Citadelle. Il tombera au pied du même poteau auquel fut attaché récemment un autre assassin, le sud-algérien Boughelli.

AU PARQUET

IL FAUT PURGER

La police mobile a arrêté hier, la nommée Flore Adolphine Cornil, 21 ans, marchande ambulante, demeurant 8, rue Beaurewaert, à Roubaix, en vertu d'un mandat d'arrêt du juge d'instruction de Montbéliard du 5 avril 1919, pour vol et recel. Elle avait été condamnée de ce chef à six mois de prison par défaut le 28 mai suivant.

Flore qui fait opposition à ce jugement sera transférée à Montbéliard. En attendant, elle a été déférée au Parquet et écrouée.

TROP PRESSE DE REVENIR

Le nommé Théophile Vanderschueren, 36 ans, journalier, 24, chemin de halage, a été arrêté hier pour infraction à une mesure d'expulsion du 20 août 1919. Il a été déféré au Parquet et écroué.

LILLE LUI EST INTERDIT

On a déféré au Parquet hier, le sieur Barbel Georges, 25 ans, peintre, rue de Fives, [illegible], pour infraction à une interdiction de séjour. Il a été écroué à la Maison d'Arrêt.

ENCORE UN EXPULSE

Clayes Pierre, 58 ans, demeurant rue Malesherbes, a également été arrêté et déféré au Parquet, pour infraction à un arrêté d'expulsion du 29 juin 1918.

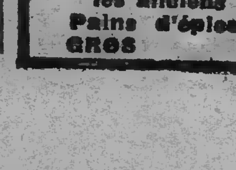
Marque Déposée
Confiserie du Cocorico
37, rue Neuve, LILLE
BONBONS FINS
Spécialités Lilloises fabriquées selon les anciens procédés. — Tablettes, Pains d'épices, Carrés de Lille, etc.
GROS — DÉTAIL